

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 12 avril 2021 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Aurore PELLIEU, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER,

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Audrey MOUFLET donne pouvoir à Mr Frédéric FLAMAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 mars 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le compte-rendu de la réunion du 08 mars 2021.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE et SERVICE des EAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la Trésorerie de Lassigny vers Compiègne, des rectifications comptables ont dû être faites en début d'année et cela a retardé l'émission des comptes de gestion du Percepteur. Ces documents n'étant pas disponibles, les comptes des gestions seront votés ultérieurement.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Catherine DUCHEMIN, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif 2020 qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement (dépenses) : 1 644 806,33 €
Section de fonctionnement (recettes) : 4 981 688,63 €
Section d'investissement (dépenses) : 1 236 961,21 €
Section d'investissement (recettes) : 294 890,30 €
Résultat : excédent cumulé : **2 394 811,39 €**

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE DES EAUX :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Catherine DUCHEMIN, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif 2020 qui se résument ainsi :

Section d'exploitation (dépenses) : 281 130,84 €
Section d'exploitation (recettes) : 301 733,12 €
Section d'investissement (dépenses) : 149 415,90 €
Section d'investissement (recettes) : 203 993,00 €
Résultat : excédent cumulé : **75 179,38 €**

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (TAXES COMMUNALES)

M. le Maire propose de fixer pour l'année 2021 :

Taxe Foncière (Bâti)	:	35,88 % (ex département : 21,54 + ex taux communal : 14,34)
Taxe Foncière (Non bâti)	:	57,33 %
Cotisation Foncière des entreprises	:	18,22 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

6. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2021 de la commune comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 710 284,30 €
- Section d'investissement : 5 706 845,91 €

7. VOTE DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX 2021

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2021 du Service des Eaux comme suit :

- Section de fonctionnement : 279 788,28 €
- Section d'investissement : 331 461,10 €

8. OPPOSITION TRANSFERT PLU

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de compétences du PLU à la Communautés de communes du Pays des Sources.

9. DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PADD

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est proposé d'apporter des modifications sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable :

- Ajouter au 5^e point du paragraphe « orientations proposées » : une opération de type résidence seniors sur 2,7 ha environ,
- Supprimer au 9^e point « envisager l'implantation d'un nouvel équipement pour personnes âgées médicalisées » ruelle de la Liquette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à ces modifications.

10. DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION DES ECOLES

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en sécurité des Ecoles.

Le montant des travaux s'élève à 36 237 € HT ; la subvention serait de 80 %, soit 28 989 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter cette subvention auprès de l'Etat.

11. DEMANDE DE SUBVENTION PROJET RUE DE LA MISACARD

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat de de la Région en complément du dossier déjà déposé auprès du Conseil Départemental (projet liaison douce).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter cette subvention auprès de l'Etat et de la Région.

12. VENTE DE TERRAIN RUE DE LA MALADRERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur les trois terrains de la commune à vendre rue de la Maladrerie, deux ont été vendus.

Il reste un terrain, cadastré section H560, d'une superficie de 540 m² au prix de 32 000 € ou de 30 000 € s'il s'agit d'un jeune de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation à M. le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

13. OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR

M. le Maire précise que dans le cadre de création d'une régie multi-recettes, il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour pouvoir accéder à un terminal de paiement électronique (paiement par carte bancaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds du Trésor.

Lassigny, le 15 AVR. 2021



Le Maire,

Laurent MAROT